

Attestation des dégâts de blaireaux – Campagne 2023

Le blaireau est un **animal fouisseur**, trapu, capable de **déplacer jusqu'à 40 tonnes de terre** pour creuser de nombreuses galeries pouvant aller jusqu'à 5 m de profondeur et créer plusieurs dizaines d'entrées. Son activité est nocturne et son lieu de vie se compose d'un terrier principal et de terriers secondaires.

Remarques : Les renards et d'autres animaux profitent des terriers creusés par les blaireaux. Les blaireaux cohabitent volontiers avec les lapins et les putois.

Les dégâts de blaireaux ne sont pas indemnisés.

Pensez à retourner vos attestations de dégâts de blaireaux.

----- A détacher -----

Attestation des dégâts de blaireaux – Campagne 2023	
Nom et Prénom	
Raison sociale	
Commune	
Date des dégâts (entre 03/2023 et 11/2023)	
Dégâts sur culture : Espèce, Contrat, Bio ...	
Perte en quintaux	
Surface Détruite en are	
Dégâts sur matériel : coût de la facture	
Localisation des terriers : lieu cadastral ou Coordonnées GPS	
Avez-vous une déduction des dégâts de blaireaux lors d'une expertise sur dossier d'assurance et/ou dégâts de gibier ?	
Autres : problème sur zone de captage, problème voirie, problème sanitaire, ... ?	